

Précautions à prendre chez soi

- Conserver l'équipement d'oxygène dans un endroit sécuritaire, loin de toute source de chaleur. L'utilisation de produits pour fumer est interdite à l'intérieur du domicile.

• **Garder la médication dans un endroit sécuritaire.**



• **Aviser la ou le pharmacien, le médecin ou une personne de notre équipe en cas de difficulté à respecter la prise de la médication.**

- Vérifier la date de péremption des aliments et leur méthode de conservation. Jeter les aliments dont la date est dépassée.
- Conserver les produits chimiques et les produits nettoyants dans un endroit sécuritaire, hors de la portée des enfants et loin de toute source de chaleur.
- Ne jamais laisser une chandelle allumée sans surveillance.

• **Vérifier les détecteurs de fumée deux fois par année et remplacer les piles au besoin.**



- Éviter de placer des objets sur la cuisinière.
- S'assurer que les cigarettes soient bien éteintes.

- Éviter de placer des objets devant les sources de chauffage.
- Éviter de surcharger les prises électriques.
- Identifier les personnes qui se présentent au domicile avant d'ouvrir la porte.
- Avoir accès à un téléphone en tout temps, peu importe l'endroit dans le domicile.
- Conserver la liste des numéros d'urgence à un endroit visible et accessible.

Pour rendre l'accès à votre domicile sécuritaire

- Les rampes d'escalier extérieures doivent être en bon état, dégagées de tout objet encombrant, de la neige et de la glace, et munies d'une surface antidérapante.
- La boîte aux lettres doit être facilement accessible, et le numéro civique doit être visible et éclairé le soir, tout comme l'entrée.
- Le seuil de porte ne doit pas être trop élevé afin de réduire les risques de chute.



Informations importantes pour vous permettre de demeurer chez vous en toute sécurité

À Santé Québec Bas-Saint-Laurent, nous sommes soucieux de votre sécurité à domicile.

Si une personne de notre équipe constate la présence de risques pouvant compromettre la sécurité à domicile, nous en discutons avec vous afin de trouver des solutions et de vous soutenir.

Votre responsabilité envers notre équipe

Avant chaque visite, vous avez une responsabilité à l'égard de la sécurité des intervenantes et intervenants qui se présentent à votre domicile.

Par exemple, nous vous demandons de vous assurer que votre animal de compagnie est isolé pendant la visite.

De petits gestes pour assurer la sécurité à domicile

- Porter des vêtements et des chaussures adaptés afin de prévenir les chutes.
- Nous informer si vous ou l'un de vos proches présentez :
 - des problèmes de vision, d'audition ou d'équilibre;
 - de la confusion ou de la désorientation;
 - des préoccupations liées à une consommation d'alcool ou de drogues;
 - une détérioration de l'état de santé physique ou psychologique.

Si vous subissez de l'abus ou de la maltraitance, appelez le

911 ou la ligne **Aide-Abus-Aînés**
(1 888 489-2287)

Si vous craignez pour la sécurité d'un enfant ou si son développement vous inquiète, appelez la

**Direction de la protection
de la jeunesse**
1 800 463-9009

Autres numéros utiles

Info-santé ou info-social : **811**

Services d'urgence : **911**

Centre de prévention du suicide :
1 866 APPELLE (277-3553)

Commissaire aux plaintes et à la
qualité des services :
1 844 255-7568

Centre antipoison :
1 800 463-5060

Ligne J'arrête :
1 866 J'ARRETE (527-7383)

Contenu inspiré de Santé Québec Montérégie-Ouest.



Demeurer chez soi

en toute sécurité